

(N° 45.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1846.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur François Favarger, sous-lieutenant d'artillerie.

(Voir le n° 224, session 1843-1844 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par sa requête en date du 4 décembre 1841, le sieur François Favarger, sous-lieutenant au 2^e régiment d'artillerie, né à Neuchâtel (Suisse), le 25 mars 1814, demande la naturalisation ordinaire; s'étant engagé volontairement et sans prime, aux compagnies d'artillerie de campagne, nos 1 à 5, le 23 avril 1831, il est parvenu au grade de sous-lieutenant d'artillerie, auquel il a été nommé par arrêté royal du 6 août 1838.

Il résulte des pièces fournies par le pétitionnaire, qu'il a, par sa conduite et sa manière de servir, acquis des titres à l'obtention de la faveur qu'il sollicite.

Dans sa séance du 28 février 1845, la Chambre des Représentants a pris sa demande de naturalisation ordinaire en considération, à la majorité de 42 suffrages contre 6.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.